

NOTRE ORGANISATION

NOTRE ORGANISATION

La CCI Ille-et-Vilaine compte **338 collaborateurs, hors équipements gérés**, qui mettent en œuvre le projet de fin par les chefs d'entreprises élus.

Les activités des CCI sont en partie financées par une taxe payée par les entreprises. Cette taxe pour frais de chambre (TFC) se compose :

• d'une taxe additionnelle à la contribution foncière des entreprises (TACFE)
• d'une taxe additionnelle à la valeur ajoutée des entreprises (TACVAE).

Ces taxes sont perçues par l'Etat qui les reverse aux CCI de région. Celles-ci les répartissent ensuite entre les différentes CCI territoriales.

Le **budget consolidé de la CCI Ille-et-Vilaine est de 110 millions d'euros**. En 2016, il se compose des budgets additionnés des CCI de Rennes et Saint-Malo Fougères.

Ces taxes sont perçues par l'Etat qui les reverse aux CCI de région. Celles-ci les répartissent ensuite entre les différentes CCI territoriales ([.pdf - 97.67 Ko](#))

Le **budget consolidé de la CCI Ille-et-Vilaine est de 110 millions d'euros**. En 2016, il se compose des budgets additionnés des CCI de Rennes et Saint-Malo Fougères.

 [Télécharger l'organigramme de la CCI Ille-et-Vilaine \(.pdf - 97.67 Ko\)](#)

VOTRE CONTACT

Anne-Claude Millet

CCI Ille-et-Vilaine

02 99 33 66 66